

exigence d'un nombre de places dans les structures privées, qui soient là aussi admises à l'aide publique, mais où la qualité des services soit exactement la même que pour les autres personnes locataires ou présentes. Nous devons avoir une très grande exigence, car si nous devons entrer dans une société qui reproduise de l'école maternelle jusque dans les EHPAD une ghettoïsation, nous allons strictement dans le mur, et c'est le simple bon sens qui le fait comprendre.

Je vais aller cette fois dans le sens complètement de Jean-Marc Gaüzère. Quand on parle de personnes âgées, il ne faut pas penser aux personnes qui sont déjà âgées et très âgées. La question est la question de l'âge tout court, et nous devons avoir une politique personnelle, politique sociale urbanistique, ce qui est totalement oublié, de prévision et de prévention du vieillissement. J'en appelle par exemple à nos bailleurs sociaux, qui devraient dans chaque nouvelle construction prévoir des étages accessibles, bien souvent des rez-de-chaussée, aménagés, où les personnes vieillissantes pourront continuer à rester dans leur quartier et dans leur immeuble, et ainsi se mieux prémunir contre la maladie d'Alzheimer, qui a un côté inéluctable, mais sur lequel nous avons un degré de prévention.

Je vais montrer à Michel Duchêne, qui je suis sûr finalement va être d'accord avec moi, à quel point je suis du 21^{ème} siècle, car l'apport de notre génération va être à cette prévision et de prévention du vieillissement les nouvelles technologies et l'informatique. Pour ma part, je plaide pour que dans les résidences de personnes âgées au lieu de mettre la télévision une demi heure par semaine avec Pascal Sevran, on ait des cours d'initiation à l'informatique, pour que le muscle cerveau continue de fonctionner, que les personnes puissent recevoir des emails de leurs petits enfants qui sont loin et recevoir des photographies, et que nos structures publiques soient concurrentielles des structures privées par ces innovations. En tout cas je pense que nous, qui commençons déjà de vieillir, nous apporterons cela à cette politique de l'âge et du vieillissement. Je vous remercie.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

ACTION EN DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Rapporteur : Bernard GARANDEAU

Mesdames, Messieurs,

Le budget de nos actions en direction des Personnes handicapées s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi a institué un droit à compensation pour la personne handicapée des conséquences de son handicap, quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie, et a créé une prestation de compensation pour toute personne handicapée résidant de façon stable et régulière en France métropolitaine à compter du 1^{er} janvier 2006. Ce dispositif s'appuie sur la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), qui assure l'accueil et l'information des personnes handicapées, l'évaluation de leurs besoins et l'attribution des prestations auxquelles elles ouvrent droit.

Parallèlement, le Schéma Départemental des Etablissements et Services pour Adultes Handicapés vous est présenté dans un rapport suivant.

I – LE SOUTIEN A DOMICILE

Le programme soutien à domicile comprend le paiement de la prestation de compensation du handicap, de l'allocation compensatrice. Il intègre le développement de places d'accueil de jour, la création de 115 places en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), et la création d'un nouveau type de service : le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), service qui relève d'une autorisation et d'un financement conjoints avec l'Etat.

La nouvelle prestation de compensation du handicap représente une dépense importante du programme soutien à domicile. Son champ d'application est beaucoup plus large que celui de l'allocation compensatrice, et l'aide apportée a une toute autre ampleur puisque l'aide humaine peut aller jusqu'à 24 heures d'intervention quotidienne. Au-delà de l'aide humaine, la prestation est affectée à divers besoins de compensation du handicap, en terme d'aide technique, d'aménagement du logement et du véhicule, de surcoûts résultant du transport, à l'acquisition ou l'entretien de produits liés au handicap, à l'attribution et à l'entretien des aides animalières.

Sur le volet aide humaine, le paiement de la PCH se fait sur un tarif de référence fixé par arrêté ministériel soit 14,90 € de l'heure, pour un service prestataire qui ne correspond pas à la réalité du coût d'un service prestataire, puisque le tarif moyen de référence des services prestataires tarifés par notre collectivité est de 16,40 € pour les services associatifs et de 17,10 € pour les services publics. Cette différence est supportée par les bénéficiaires de la PCH et en contrariété avec l'esprit de la loi qui fixe les règles de participation, selon le niveau

et l'origine des ressources de la personne handicapée. Aussi, Monsieur le Président nous propose de tenir compte de la tarification départementale et non du tarif de référence national, pour le paiement de la prestation de compensation du handicap.

Le droit des personnes prend effet au 1^{er} jour du mois du mois de la demande, c'est-à-dire du dossier reçu complet. Ainsi, les dossiers déposés à la MDPH en 2006 prendront effet de façon rétroactive à la date d'ouverture du droit. Il est donc nécessaire, afin de couvrir les dépenses rattachées à l'exercice 2006, de prévoir le report des crédits 2006, non encore utilisés, sur l'exercice 2007. La montée en charge réelle de ce dispositif ne sera effective que durant l'année 2007. La dépense a été estimée à 14 313 000 €. Cette dépense a vocation à être intégralement prise en compte par la recette en provenance de la CNSA.

A côté de la prestation de Compensation, l'allocation compensatrice perdue pour les allocataires de celle-ci ne choisissant pas la PCH. Il est donc proposé de reconduire les crédits 2006 revalorisés de l'augmentation habituelle des minima sociaux soit 17 909 174 €.

Le fonds de compensation, destiné à financer les dépenses d'aide technique, d'aménagement du logement, restant à charge de la personne handicapée, doit être créé en Gironde. Il a vocation à être alimenté par les financeurs actuels du Site à la Vie autonome (Etat, organismes de protection sociale, CCAS, régimes complémentaires et mutuelles, etc.). Il est proposé que le Conseil Général y participe à hauteur des crédits consacrés aux anciennes prestations extra-légales d'assistance de vie et d'appareillage, soit 192 550 euros.

Les crédits sollicités pour l'accueil de jour intègrent l'ouverture de 25 places nouvelles : 3 à Pessac (AASSA), 16 places à mi-temps (32 bénéficiaires) à Libourne (APEI), et 6 places au Foyer La Miséricorde à Libourne.

La prestation "Service d'accompagnement à la vie social" (SAVS) intègre la création de 5 places (Geist 21) habilitées avant le 1^{er} janvier 2007, qui ouvriront en début d'année, ainsi que les projets ayant reçu l'avis favorable du CROSM (110 places) dont l'ouverture interviendra tout au long de l'année 2007.

Conformément aux orientations du schéma, avant de s'engager dans la création de places nouvelles, un cahier des charges et un appel à projet, ciblant les territoires dépourvus de ce type de service, seront nécessaires avant toute ouverture de places nouvelles.

Cette année a vu l'ouverture d'une nouvelle catégorie de services qui relèvent d'une autorisation conjointe avec l'Etat, les Services d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH). L'ouverture au 1^{er} janvier 2007 du SAMSAH ADS Haute Gironde complètera ce dispositif pour l'exercice 2007, dans la mesure où les crédits de l'Etat seront disponibles dans le cadre du PRIAC.

S'agissant de la prestation d'aide-ménagère, les crédits proposés à hauteur de 830 000 € tiennent compte d'une révision du tarif horaire financé par le Département, comme pour la prestation d'aide-ménagère personnes âgées. Les services prestataires, intervenant pour la prestation d'aide-ménagère, ne seront plus rémunérés sur la base du tarif moyen d'auxiliaire de vie et d'aide à domicile, mais uniquement sur le tarif d'aide à domicile. Cette qualification est en effet nécessaire et suffisante pour intervenir dans ce cadre.

Les crédits inscrits pour l'ensemble de ce programme "soutien à domicile" s'élève à hauteur de 42 978 502 € en CP.

II – LA MAISON DU HANDICAP

Il s'agit d'assurer le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), hors les dépenses de personnel et le budget investissement. Il convient de donner les conditions optimales de fonctionnement à cette structure, en permettant la localisation sur un seul site de tous les personnels et services et de la doter de matériel informatique et de moyens de fonctionnement, pour améliorer la réponse à l'utilisateur dans l'esprit de la loi du 11 février 2005.

Les dépenses étant partiellement compensées par les recettes de la CNSA et la contribution des membres constitutifs du GIP, notre collectivité pourra être amenée à assurer l'équilibre budgétaire de la structure, dans l'attente du résultat des négociations entamées avec la CNSA.

III - L'HEBERGEMENT ET L'ACCUEIL FAMILIAL

L'année 2006 a vu la mise en place d'un nouveau type d'accueil, l'internat de semaine, destiné aux personnes pouvant retourner à leur domicile chaque fin de semaine. Trois places ont ainsi été créées à Libourne par transformation de la capacité existante.

Ce budget, avec un taux directeur moyen de 4 %, intègre les mesures nouvelles incontournables concernant les réductions des aides de l'Etat pour financer la réduction du temps de travail, le financement en année pleine des établissements de Carignan et Gujan-Mestras ouverts durant l'année 2006, l'incidence de l'extension du Foyer la Miséricorde à Libourne (49 places d'internat dont 1 en accueil temporaire et 1 en accueil d'urgence), l'obligation de mettre en place des veilles de nuit "debout" dans tous les établissements.

Des mesures de renforcement du personnel dans les foyers occupationnels et les foyers d'accueil médicalisés sont proposées en cas de déclenchement de plan canicule en niveau 2.

Le montant du programme "Etablissements" s'élève à hauteur de 66 489 100 € en dépenses et 10 700 000 € en recettes.

L'organisation de l'accueil à titre onéreux par des particuliers agréés de personnes âgées et/ou handicapées a été modifiée par la loi du 17 janvier 2002 puis par les décrets du 30 décembre 2004, qui modifient les montants minimum et maximum de la rémunération et des indemnités perçues par les accueillants familiaux et y intègrent les congés payés. Ceux-ci ont donc impliqué une revalorisation de la rémunération des accueillants familiaux, opérante à compter du 1^{er} juillet 2005. Les crédits nécessaires pour l'année 2007, tenant compte d'une augmentation de 10 % des bénéficiaires et de 2 % du SMIC par an en juillet, le sont à hauteur de 1 176 240 €.

IV - AUTRES INTERVENTIONS

Elles concernent les subventions pour la construction d'établissements, tels que celui du Foyer de Martignas ou la construction d'établissements en maîtrise d'ouvrage directe.

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage sur deux opérations d'investissements, pour la construction de bâtiments pour des adultes handicapés reconnus inaptes au travail à Braud et Saint Louis et Cenon.

Enfin, des aides sont accordées à des associations oeuvrant dans le domaine du handicap.

Les crédits sont sollicités à hauteur de 8 714 500 € en CP.

En conclusion, Monsieur le Président nous propose :

- de fixer le montant de la PCH, en prenant pour référence pour les services prestataires, le tarif arrêté par notre collectivité,
- d'acter le principe de la participation de notre collectivité au fonds de compensation dans la limite des crédits votés pour l'appareillage et l'assistance de vie, soit 192 550 €,
- d'acter la suppression des commissions d'admission à l'aide sociale, conformément à l'ordonnance du 1^{er} décembre 2005 sur la simplification des procédures administratives par des décisions administratives internes, le Président du Conseil général devenant compétent pour les prestations prévues par l'article L 131-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- de voter les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions détaillées dans le rapport présenté, et qui s'élèvent globalement à 1 755 240 € en AP et 111 909 458.57 € en CP en dépenses et 23 193 000€ en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

**SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE 2007-2011
"VOLET PERSONNES ADULTES HANDICAPEES"**

Rapporteur : Bernard GARANDEAU

Mesdames, Messieurs,

Après l'adoption du volet gérontologique en 2003, et à l'échéance du précédent schéma, adopté par l'Assemblée Départementale fin 1998, le nouveau volet "personnes adultes handicapées" du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale doit être approuvé. Il constituera le cadre de l'action du Département en direction des personnes handicapées pour les cinq ans à venir.

Elaboré en collaboration avec les services de l'Etat, il s'inscrit dans le cadre d'une obligation légale et réglementaire reprecisée par les lois du 2 janvier 2002 et du 13 août 2004.

Dans un contexte d'évolutions réglementaires importantes et d'enjeux nouveaux dans ce secteur : mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, Prestation de Compensation du Handicap, mais également celui d'une adaptation nécessaire des réponses aux besoins de la population : personnes lourdement handicapées vivant à domicile, soutien de leur famille, réponses pour celles qui ne peuvent plus vivre à domicile, vieillissement des personnes handicapées, accompagnement des personnes présentant un handicap psychique stabilisé, ce schéma répond à la volonté politique de doter le Département d'un instrument d'analyse, de concertation et de prospective.

Dans le cadre d'une approche transversale du dispositif, il répond par ailleurs à une volonté politique de coordonner les actions menées par le Département avec les institutions et services partenaires et les différents acteurs intervenant autour de la personne handicapée.

La démarche initiée par le Conseil Général a associé dans une entreprise conjointe les services de l'Etat : DDASS et DDTEFP, mais aussi l'ensemble des directions du Conseil Général concernées par la mise en œuvre de ces politiques. Organisée et suivie par un comité de pilotage, elle a bénéficié de l'appui technique de l'Observatoire Régional de la Santé en Aquitaine. Elle s'est appuyée sur une démarche participative et une volonté de concertation la plus large possible des partenaires du Conseil Général et de l'Etat, concernés par l'accompagnement et la prise en charge de cette population, notamment à travers une réflexion en ateliers thématiques de novembre 2005 à avril 2006.

La réalisation, d'un état des lieux complété par différentes enquêtes à également contribué à mettre en évidence les forces et faiblesses du dispositif. Permettre à chaque personne d'affirmer son droit et son désir d'être considérée comme une personne à part entière, d'exprimer et réaliser le choix de son mode de vie dans toutes les circonstances, que ce soit à domicile ou en établissement, dans la vie quotidienne et professionnelle et ce quel

que soit son âge est l'idée forte qui structure les orientations de ce schéma. Ambitieux dans son approche, celui-ci couvre la diversité des handicaps.

Réaffirmant dans l'esprit de la loi du 11 février 2005 les droits fondamentaux des personnes, en articulation avec les missions confiées à la Maison Départementale des Personnes Handicapées, il s'inscrit dans une vision transversale et globale de notre politique en direction des personnes handicapées, ne limitant pas le champ de ce dispositif au seul domaine médico-social. C'est là le sens du premier axe de ce schéma qui, déclinant différentes politiques orchestrées par le Conseil Général ou les services de l'Etat, développe des orientations visant à changer le regard de tous vis-à-vis du handicap, à contribuer à rendre accessible, comme le prévoient les textes, l'ensemble du cadre de vie de la personne handicapée, et à favoriser son insertion sociale (accessibilité au sens large des bâtiments publics, du logement, des transports, dans le domaine de la culture...), mais aussi à soutenir et renforcer son insertion professionnelle, tant au niveau du travail en milieu ordinaire qu'en milieu protégé.

Intégrant une approche par territoires, principe essentiel de sa mise en œuvre, ce schéma, à travers les propositions déclinées dans son second axe, représente un axe fort de la politique d'aménagement du territoire et de la politique contractuelle de Développement Durable menée par le Conseil Général. Ses modalités de mise en œuvre s'inscrivent dans la démarche Agenda 21 adoptée par l'institution.

L'adaptation des réponses en terme de services et d'établissements médico-sociaux aux besoins des personnes handicapées, axe important de ce schéma, sera réalisée dans le cadre de modalités de mise en œuvre et de conditions nouvelles définies par le Département. Ainsi, dans le cadre d'une procédure d'appel à projets, tant sur les dispositifs d'accompagnement autour du domicile, que d'hébergement en établissements, les réponses seront organisées en ciblant les territoires prioritaires au regard des besoins repérés.

Favorisant le maintien des liens familiaux, la mise en œuvre de ce dispositif devra permettre une réponse plus harmonieuse de l'offre sur le territoire et un accueil des personnes au plus proche de leur domicile. Dans un souci constant de démarche qualité intégrant formation et évolution des pratiques professionnelles, il proposera des réponses diversifiées favorisant la vie à domicile (organisation de l'aide à domicile, accompagnement à la vie sociale, accès aux soins, soutien des aidants familiaux, etc.), mais aussi la mise en place de réponses alternatives à l'hébergement permanent (accueil de jour, accueil temporaire, structures de préparation à l'autonomie, section occupationnelle à mi-temps, accueil familial, etc.).

Dans le cadre des réponses aux besoins à satisfaire déjà recensés, il visera par ailleurs à permettre à un grand nombre de Girondins bénéficiaires aides sociale accueillies hors du Département, faute de réponses adaptées en établissement, de revenir en Gironde.

Au regard des dispositions prévues dans le projet de décret sur la PCH en établissement, dans le cadre du financement des transports à charge de cette prestation, il contribuera parallèlement dans ce contexte à une maîtrise des coûts.

Dans cette approche, il est nécessaire d'adapter l'équipement et la qualité de l'accueil en établissement. Cette adaptation pourra se faire dans le cadre du développement

d'établissements comportant des unités d'accueil de statut différent, voire l'expérimentation de l'accueil de plusieurs types de handicaps sur un même site.

De la même façon, le développement et l'adaptation du dispositif institutionnel aux besoins spécifiques du vieillissement est une préoccupation forte de ce schéma, qui propose d'y répondre par la création d'unités spécialisées médicalisées au sein des foyers existants ou à créer, et la recherche d'une coopération entre les établissements personnes handicapées et les EHPAD.

Pour ce qui relève de la compétence du Conseil Général, l'adaptation du dispositif aux besoins des personnes handicapées nécessitera au long des cinq prochaines années un engagement important au niveau médico-social. Ainsi, au regard des besoins déjà repérés et des hypothèses présentées, notamment de retour en Gironde de personnes accueillies hors département, le nombre de places à créer pour des personnes dans l'incapacité d'exercer un emploi, au-delà des projets en cours de réalisation, validés en CROSMS depuis septembre 2003, sera ajusté dans une fourchette de 50 à 240 places nouvelles en foyers de vie, 60 à 150 places nouvelles en Foyers d'accueil médicalisés.

Déclinées autour de trois grandes orientations, les propositions d'actions de cet axe intègrent par ailleurs les engagements de l'Etat, au regard de son champ de compétence la médicalisation des établissements et services médico-sociaux notamment.

Favoriser autour de la personne handicapée la coordination des actions et des intervenants et améliorer la connaissance des personnes et des besoins est une nécessité absolue. C'est dans ce sens que ce schéma, propose dans son troisième axe une ouverture des missions des CLIC à la coordination de proximité du dispositif d'accompagnement des personnes handicapées. Dans un souci de cohérence et une approche globale de la personne, il prévoit une articulation forte des différents schémas et des différents champs d'interventions, en particulier avec le secteur sanitaire, avec notamment la mise en place d'une coordination inter institutionnelle, de dispositifs conventionnels entre le secteur médico-social et les établissements sanitaires. Cette coordination est particulièrement attendue dans le domaine du handicap psychique, elle est même la condition première d'une réponse organisée dans le domaine médico-social.

La mise en place de dispositifs conventionnels, de groupements de coopération médico-sociale favoriseront la complémentarité des actions, le partage des compétences, la mutualisation des moyens, et la maîtrise des coûts.

La mise en place d'une base commune et centralisée d'information gérée par la MDPH contribuera à une meilleure connaissance des personnes handicapées et de leurs besoins. Elle favorisera le suivi et l'évaluation des besoins nouveaux à satisfaire.

Adoptant une démarche de pilotage et d'évaluation continue, ce schéma se veut d'une très grande opérationnalité dans la déclinaison de sa mise en œuvre. Chaque action fait l'objet d'une fiche spécifique de mise en œuvre déclinant les modalités opérationnelles, les partenaires concernés, le calendrier de réalisation, les indicateurs de suivi. Un comité de pilotage sera chargé de l'évaluation annuelle de la mise en œuvre de ce schéma.

Son financement sera décliné annuellement dans le cadre des orientations budgétaires et le budget du Conseil Général. Les actions relevant de l'Etat ou de compétence conjointe ont vocation à être inscrites au PRIAC (programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie), et financées, à ce titre par la CNSA. Aussi dès 2007, dans le cadre du dispositif médico-social pour permettre la vie à domicile des personnes handicapées, sont prévues l'installation et le financement de :

- 115 places en SAVS (Bordeaux Rive Droite - La Réole),
- 16 places en section occupationnelle à mi-temps (32 places à mi-temps) (Libourne),
- 20 places en SAMSAH (Haute Gironde),
- 9 places accueil de jour (Pessac et Libourne).

La restructuration du Foyer La Miséricorde à Libourne augmentera de six places la capacité d'hébergement en Foyer Occupationnel sur ce territoire.

**AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES,
PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR
LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

*Intervention du Vice-Président chargé du Développement Durable
et des Politiques Territoriales Contractuelles*

Philippe PLISSON :

Monsieur le Président, chers collègues. Il y a maintenant sept ans, lorsque j'ai évoqué pour la première fois dans cette enceinte la notion de Développement Durable, je n'osais espérer tout le chemin que nous allions parcourir ensemble. J'étais loin d'imaginer que cette politique volontariste, votée à l'unanimité par cette assemblée alors que le développement durable était loin d'être aussi "à la mode" - maintenant tout le monde en parle -, s'impose un jour aussi fortement comme une évidence et fasse ainsi référence.

Le Président Philippe Madrelle aime à rappeler que la Gironde a été pionnière en matière de prise en compte des enjeux de développement durable. C'est pure réalité et notre Département est reconnu au niveau national pour son expérience. Que cette volonté politique forte et courageuse rencontre aujourd'hui une prise de conscience généralisée de la nécessité de changer individuellement et collectivement nos comportements est la preuve que notre vision était juste.

Je ne reviendrai pas sur les grands enjeux mondiaux de développement durable tels que le changement climatique, l'énergie, l'eau, la pauvreté, la biodiversité... C'est enfin devenu une cruelle évidence. Il n'est pas un jour sans que les journaux scientifiques, les quotidiens ou les magazines ne développent ces questions..., et je sais que nous tous, ici, avons conscience qu'il ne s'agit pas que d'histoires de petites fleurs et petits oiseaux, et qu'il s'agit de notre avenir commun, qu'il faut que nous sachions construire ensemble, avec tout le monde, car nous sommes tous liés par le fait d'habiter sur la même planète, qu'on n'en a qu'une et qu'elle va mal.

Un sondage Ifop du mois dernier nous apprend que plus de neuf français sur dix se disent préoccupés et très préoccupés par la protection de l'environnement. A ma connaissance, peu de thèmes aujourd'hui font autant consensus, et c'est en ce sens que je pense que le développement durable est un objet fédérateur, mobilisateur pour construire un projet de société qui mette l'accent non sur l'avoir, la possession, la compétition, mais sur le mieux être, le mieux vivre ensemble.

Quand nous avons pris nos responsabilités d'élus en lançant une politique de développement durable en 1998, et en la renforçant encore en se lançant en Agenda 21 en juin 2004, nous savions que nous répondions à une urgence, à un besoin. Aujourd'hui, nous pouvons constater que nous répondons également à une attente sociale qui n'a jamais été aussi forte et qui nous confère, en tant que précurseurs, de nouvelles responsabilités : celles de l'exemplarité et celles de l'action concrète, ici et maintenant.

Lors du dernier vote du Budget Primitif, ici même, je vous avais présenté plus d'un an de concertation autour du diagnostic des enjeux de développement durable de la Gironde du 21^{ème} siècle. Près de 50 rencontres et plus de 2000 personnes ont ainsi contribué à l'élaboration du diagnostic partagé. L'année 2006 a été, pour l'Agenda 21 de la Gironde, l'année du passage du diagnostic à l'action. Dès le début de l'année, nous avons, agents et élus, analysé le diagnostic et les enjeux, afin de dégager les finalités, les principes d'actions et

les axes stratégiques de l'action, à savoir les sept orientations déclinées selon l'acrostiche G.I.R.O.N.D.E. :

- G, comme Gérer durablement l'espace girondin,
- I, comme Innover et expérimenter pour les générations futures,
- R, comme Répondre aux besoins des générations actuelles en commençant par ceux des plus démunis,
- O, comme Ouvrir, valoriser et préserver nos ressources culturelles et naturelles,
- N, comme Nourrir les volontés et le changement des pratiques individuelles et collectives par l'exemplarité et la mutualisation des expériences,
- D, comme Dynamiser les initiatives locales et accompagner les territoires girondins vers un développement endogène équitable, responsable et solidaire,
- E, comme Ensemble mieux vivre, ici et ailleurs.

Sur cette base, des ateliers internes et externes, des boîtes à idées, des débats, des forums ont permis de recueillir toutes les "envies d'actions" exprimées par les élus, les agents, les partenaires territoriaux et institutionnels, ainsi que les citoyens, afin de concrétiser ces sept orientations. Plus de 2.500 propositions d'actions ont été collectées et analysées en ateliers... De ce foisonnement d'envies d'actions, nous avons, sur fond de concertation interne et d'une formidable implication des directions de notre institution, structuré notre premier programme d'actions Agenda 21. Et je tiens ici à remercier profondément tous mes collègues élus, et en particulier les vice-présidents et les présidents de commissions, mes collègues Isabelle Dexpert et Bernard Castagnet, qui se sont fortement impliqués dans les temps de concertation interne et externe comme dans les temps de restitution publique. Je remercie aussi chaleureusement les directeurs généraux adjoints, les directions, services, bureaux, agents..., en un mot : l'administration qui a su mettre en œuvre d'autres forces que celle de l'inertie qu'on lui prête communément et qui, même si ce n'est pas toujours simple car les journées ne font que 24 h, cela on l'entend toujours, et qu'il est toujours plus facile et sécurisant de faire "comme d'habitude", a montré qu'elle était capable de se mobiliser sur un grand projet transversal ; qu'elle pouvait avoir "envie" de faire autrement et mieux et aussi qu'elle avait les talents et les compétences pour mettre en œuvre le changement dès lors que la volonté politique était affirmée. Ces traductions concrètes émaillent toutes les délibérations présentées au BP par mes collègues vice-présidents. Il n'y a pas de meilleures preuves de la réalité de l'engagement de notre institution... Merci à la mission Agenda 21 qui a coordonné la mise en œuvre de cette démarche de co-construction, et qui a permis l'expression de l'intelligence collective en conscience des enjeux globaux et au profit de l'action locale concrète... Un travail de titan que l'on n'imagine même pas. Un grand merci à notre DGSD, Gérard Marty, qui sait bien autant que moi que conduire le changement n'est pas un long fleuve tranquille...

Notre premier programme d'action Agenda 21 recense 92 actions phares, exemplaires dont la mise en œuvre est prévue sur deux ans. C'est donc un programme qui a fait appel à la participation de tous ceux qui ont voulu s'inscrire dans notre démarche. C'est un programme qui intéresse la quasi-totalité des compétences et des politiques publiques départementales (la gestion du foncier, l'éco citoyenneté, la solidarité entre les générations, l'insertion, le développement économique durable, l'agriculture responsable...). C'est un programme pédagogique qui met l'accent sur l'exemplarité de l'institution, car plus d'un tiers des actions portent sur notre manière de consommer, de construire, d'acheter, d'aménager, de fonctionner, de nous déplacer, de gérer... C'est un programme volontariste qui engage le Département dans la lutte contre les dégradations générales (les déplacements, la ressource en eau, les

énergies renouvelables et la maîtrise des consommations, la prévention et la gestion responsable des déchets...). C'est un programme, cher Yves Lecaudey, économe, soucieux des finances publiques, qui a été conçu à 98 % à budget constant. Les 2 % restant, seules dépenses nouvelles, sont liés à la prise en compte de l'enjeu mondial de lutte contre le changement climatique et correspondent à des actions concrètes visant le développement des énergies renouvelables et de la performance énergétique en Gironde. Elles s'inscrivent dans les priorités internationales, européennes, nationales (CPER) et régionales (plan climat) et, à ce titre, bénéficieront d'importants co-financements.

C'est un programme novateur. Moins d'un quart des actions sont déjà en cours (24 %), 72 % sont lancées dès 2007 et donc présentées dans les rapports du présent Budget Primitif, dès lors qu'elles ont un impact budgétaire. Les autres actions seront lancées en 2008 (4 %). C'est donc un programme ambitieux mais surtout réaliste et avant tout réalisable : inscrire la clause sociale dans nos marchés publics, construire en HQE, réfléchir en coût global plutôt que penser la rentabilité à court terme, soutenir l'innovation et la formation-action, la qualification du plus grand nombre, être soucieux des conditions sociales au sein des entreprises que nous subventionnons, c'est simplement tendre vers un service public départemental exemplaire. Nous pouvons et nous devons le faire.

Dans le même temps, ce qui ne simplifie pas toujours la tâche des uns et des autres, la mise en œuvre "quotidienne" de nos engagements de Développement Durable s'est poursuivie tout au long de l'année. C'est ainsi 76 contrats de Développement Durable qui ont été délibérés cette année (27 en zone urbaine et 49 en secteur rural). C'est ainsi plus de 10 millions d'euros qui ont participé à l'aménagement cohérent, équilibré, solidaire et durable des territoires girondins. C'est aussi 11 nouvelles communes qui ont bénéficié, cette année, de la procédure de Convention d'Aménagement de Bourg, portant à 223 le nombre des communes girondines dans ce dispositif départemental.

Je vous rappelle que pour ces partenaires sur le territoire, l'année 2006 a été celle de la mise en œuvre des trois critères de Développement Durable sur les dix que nous avons adoptés lors du vote du BP 2006, pour tous les projets d'investissement soutenus et réalisés par le Département. J'ai conscience que cette mise en œuvre a nécessité de gros efforts pour changer les habitudes de maîtres d'ouvrage publics et privés, mais les premières évaluations dont nous disposons sont très encourageantes, et le soutien des services Départementaux dans cette entreprise est à saluer, en particulier les agents en charge de la relation territoriale à l'ADT et à l'équipe territoriale de développement durable, et ceux de la mission Agenda 21 qui assurent la "hot line", service après vente depuis un an. Dans une démarche d'amélioration continue et de pédagogie, nous pérennisons en l'état le dispositif cette année avant de proposer l'année prochaine, après évaluation, la définition de seuils de performance réalistes et adaptés aux enjeux, notamment en matière d'énergie, de déchets, d'eau et d'insertion.

En matière d'exemplarité, nous pouvons être fiers des avancées et des changements de nos pratiques d'investissements et d'achats depuis les deux délibérations votées il y a un an. En interne aussi un système de suivi continu est opérationnel, fondé sur les fameuses "fiches vertes" qui permettent d'évaluer et d'accompagner l'application de la volonté politique de s'orienter vers ce que l'on appelle communément la commande publique responsable. C'est aussi le travail qui a été mené au sein du Conseil Départemental des Agendas 21 locaux, qui nous permet de co-construire, d'actionner collectivement les leviers du Développement Durable et de dépasser collectivement les difficultés méthodologiques et les problèmes de

mise en œuvre des actions. Je vous rappelle que plus de trente collectivités travaillent chaque mois en réseau et en ateliers animés par notre équipe de la mission Agenda 21.

En 2007, nous souhaitons travailler à une nouvelle génération adaptée de contrats de Développement Durable : plus de spécificité des conventions d'objectifs, peut-être une introduction de critères d'équité en fonction des territoires, un soutien particulier aux projets innovants qui épousent les enjeux du Développement Durable, ainsi qu'une place privilégiée à l'évaluation. Voilà des pistes de réflexion que nous explorons déjà.

Faire vivre les actions qui constituent notre premier programme Agenda 21 c'est aussi essentiel pour la réussite de notre entreprise. Impulser le changement est une belle et difficile chose, l'imprimer au jour le jour et durablement dans nos pratiques est un challenge non moins ambitieux. C'est pourquoi une délibération vous proposera un dispositif concret de suivi et d'évaluation partagée, pour accompagner et surtout évaluer la mise en œuvre et les effets de nos engagements. Si nous faisons fausse route, nous pourrons réorienter notre façon de faire ; si nous sommes dans la bonne direction, nous pourrons diffuser notre expérience. Rien n'est plus pragmatique, donnons nous en les moyens.

Il y a sept ans, aux débuts de cette aventure, j'évoquais Victor Hugo qui présentait "les utopies d'aujourd'hui comme les réalités de demain". Hier l'utopie était du côté du changement et du développement durable, aujourd'hui elle est de croire que l'on pourrait continuer comme cela sans rien changer... Maintenant le pragmatisme, le réalisme est de concerter, de décider et d'agir dans le sens d'un développement social et humain durable... Ce qui remet au goût du jour une vieille citation connue de Bergson qui dit qu'il faut "Agir en homme de pensée, penser en homme d'action". En mettant le développement durable en actes, c'est ce que, ensemble, conscients des urgences locales et planétaires et sans se voiler la face, nous nous employons à faire...

Je vous remercie.

Philippe MADRELLE :

Je remercie Philippe Plisson, surtout pour son enthousiasme qui ne l'a jamais quitté, ce qui est très important.

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Bernard CASTAGNET

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général confirme sa volonté de contribuer à un aménagement équilibré, respectueux des principes de développement durable, au travers de ses politiques de solidarité territoriale par le biais d'un outil privilégié : le contrat. Deux programmes permettent la mise en œuvre de ces politiques : le Développement Local Contractualisé et les Conventions d'Aménagement de Bourg (CAB).

1 – LE DEVELOPPEMENT LOCAL CONTRACTUALISE

Le Contrat de Développement Durable, signé avec les Pays, les Communautés de Communes, la Communauté d'Agglomération et les Communes de la CUB, fédère l'ensemble des interventions départementales pour les territoires urbains et ruraux. En 2006, 75 Contrats Opérationnels ont été signés.

Au titre de ce programme, le Conseil Général intervient grâce :

- au Fonds de Développement Durable (FDD), qui permet d'accompagner les territoires dans les actions d'animation et d'étude.
- au Fonds d'Aide aux Etudes Contractuel (FAE), qui permet aux Communautés de Communes et aux Pays de faire procéder à des études générales et à des études pré opérationnelles, afin d'évaluer la faisabilité d'un projet et son impact,
- au Soutien aux Pôles de développement économique, permettant ainsi l'animation économique des Pays ; cette intervention est intégrée dans les CDD, elle constitue une aide au démarrage et conforte la structure du Pays ;
- à La Politique de développement durable de l'Estuaire par la participation financière du Conseil Général au fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Estuaire, le SMIDDEST, et du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone Centrale de l'Estuaire (SMACE).

2 - LES CONVENTIONS D'AMENAGEMENT DE BOURG

Ce programme intègre deux opérations : les Conventions d'Aménagement de Bourg qui a rencontré un vif succès jusqu'à ce jour. En 2006, 11 communes sont entrées dans la procédure portant le nombre de communes girondines de moins de 10 000 habitants à 223 et le Fonds d'aide aux études préalables aux CAB qui aide à la réalisation d'une étude générale préalable qui se déroule en trois phases : diagnostic, principe d'aménagement et fiches actions.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'adopter les crédits inscrits pour la mise en œuvre des actions détaillées dans ce rapport qui s'élèveront à 2 391 039 € en AP et 2 315 149 € en CP.

**AVIS DE LA COMMISSION POLITIQUES CONTRACTUELLES : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTION DU PREMIER PROGRAMME D' ACTIONS DE L' AGENDA 21 DE LA GIRONDE

Rapporteur : Philippe PLISSON

Mesdames, Messieurs,

Venant dans une continuité naturelle de son engagement en faveur du développement durable, pour lequel ont été intégrés nombre de principes dans ses actions, le Conseil Général de la Gironde, lors de notre séance de juin 2004, a décidé à l'unanimité de lancer un Agenda 21 pour notre département. Notre Département figure parmi les pionniers de cette démarche intégrée et globale. L'élaboration de cet Agenda est à présent parvenue à son terme, et il est soumis à notre approbation le premier programme d'actions qui porte sur la période 2007-2008.

Ce programme est l'aboutissement de deux années d'un travail soutenu, collectif et respectueux de la méthodologie préconisée en la matière et un soin tout particulier a été apporté à la concertation la plus large et la plus approfondie avec toutes les parties prenantes. Les axes stratégiques et orientations retenues pour ce programme d'actions, sont les suivants :

1. Satisfaction des besoins fondamentaux des girondins
2. Développement équilibré, solidaire et responsable du territoire girardin
3. Solidarité entre les territoires et les générations
4. Préservation et valorisation des ressources naturelles et culturelles
5. Dynamique citoyenne et sens de l'action collective
6. Innovation et changement des pratiques individuelles et collectives

Toutes les actions du premier programme Agenda 21 de la Gironde seront évaluées au regard de ces six finalités et des principes d'action retracés dans le rapport. Plus de 2.500 propositions d'actions ont été collectées et analysées en atelier et 92 ont été retenues regroupées dans 33 enjeux et déclinées en Sept orientations selon l'acrostiche G.I.R.O.N.D.E. :

- Gérer durablement l'espace girardin (8 actions)
- Innover et expérimenter pour les générations futures (14 actions)
- Répondre aux besoins des générations actuelles en commençant par ceux des plus démunis (12 actions)
- Ouvrir, valoriser et préserver nos ressources culturelles et naturelles (20 actions)
- Nourrir les volontés et le changement des pratiques individuelles et collectives par l'exemplarité et la mutualisation des expériences (20 actions)
- Dynamiser les initiatives locales et accompagner les territoires girardins vers un développement endogène équitable, responsable et solidaire (13 actions)
- Ensemble mieux vivre, ici et ailleurs (5 actions)

Celles-ci ne sont pas déconnectées de nos préoccupations puisqu'elles sont rattachées

aux grandes compétences et politiques du Département telles que :

- l'aménagement et la gestion du foncier (6 actions) ;
- le développement économique responsable (12 actions) ;
- l'agriculture durable (7 actions) ;
- les politiques territoriales (3 actions) ;
- l'insertion et le développement social (10 actions) ;
- l'habitat et le logement social durable (4 actions) ;
- la culture, l'accès aux savoirs et au débat public pour tous (11 actions) ;
- l'éducation et l'éco-citoyenneté (10 actions) ;
- la gestion des espaces naturels (4 actions) ;
- la famille et la solidarité entre les générations (7 actions) ;
- la santé et la prévention (6 actions) ;
- les collègues (7 actions) ;
- la vie associative (5 actions).

L'ensemble de ce programme d'actions est détaillé dans le rapport de Monsieur le Président et les fiches synthétiques annexées et présentées dans les différents rapports thématiques de ce budget primitif. Il nous est donc demandé de bien vouloir l'approuver.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Philippe PLISSON :

L'adoption d'un Agenda 21 local est un événement car elle vient en point d'orgue d'une démarche participative et dense montrant la concrétisation de l'engagement d'une collectivité et, plus largement, des forces vives d'un territoire, "à faire" du développement durable. Je ne m'étendrai pas sur la démarche car je l'ai décrite dans mon discours introductif. Juste quelques chiffres pour se fixer les idées sur la mobilisation en 2006 :

- la totalité des directeurs et DGA mobilisés en séminaire pour l'analyse des enjeux dégagés par le diagnostic partagé,
- plus de 120 partenaires territoriaux à chacune des deux rencontres territoriales consacrées à l'Agenda 21 de la Gironde,
- plus de 450 personnes dans les salons de l'hôtel du Département pour la restitution publique du diagnostic partagé et la table ronde du 23 février,
- 7 semaines de concertation interne avec des boîtes à idées dans chaque tour et locaux du Conseil Général,
- plus de 5000 personnes qui sont venues débattre dans l'espace "Agenda 21", esplanade des idées, pendant trois jours sur la dalle de Mériadeck pour la semaine nationale du développement durable,
- 2530 "Envies d'actions" exprimées par les girondins, nos partenaires territoriaux et institutionnels et les élus et les agents,

- 7 ateliers de tri mobilisant les 14 Vice-présidents, les 7 directeurs généraux et DGA et plus de 170 agents et élus,
- 110 "actions phares" retenues et développées, sur fond de concertation interne, par chaque direction du Conseil Général,
- et de multiples séances de validation et d'approfondissement dans tous les bureaux de vice-présidence de septembre et d'octobre et lors du séminaire des élus du 25 septembre..., pour arriver enfin à ce premier programme d'actions entièrement débattu et concerté du début jusqu'à la fin...

En début d'année, la concertation et l'analyse collective, par les agents et les élus, des résultats du diagnostic partagé ont permis de dégager d'abord les finalités : le pourquoi on fait les choses et les principes d'action : le comment de l'Agenda 21 de la Gironde. Sans entrer dans les détails, je tiens à vous les énumérer, car ce sont eux qui guident et orientent les actions incluses dans ce premier programme d'actions et qui serviront à l'évaluation. Les finalités retenues pour l'Agenda 21 de la Gironde, déclinaisons locales des grandes finalités arrêtées au niveau mondial et national, sont les suivantes :

- Satisfaction des besoins fondamentaux des girondins,
- Développement équilibré, solidaire et responsable du territoire girardin,
- Solidarité entre les territoires et les générations,
- Préservation et valorisation des ressources naturelles et culturelles,
- Dynamique citoyenne et sens de l'action collective,
- Innovation et changement des pratiques individuelles et collectives.

Chaque action du premier programme d'actions vise à contribuer, à des degrés divers, à l'ensemble de ces six finalités. Ce niveau d'exigence signe la spécificité de l'Agenda 21 de la Gironde.

Les principes d'actions retenus pour l'Agenda 21 de la Gironde, également déclinés des principes définis au niveau mondial et national sont les suivants : la concertation, la transversalité, la prise en compte de la dimension temporelle, le pragmatisme et l'évaluation, le principe de responsabilité, l'affirmation de valeurs dans notre action, le primat au service public, l'accent sur l'éducation, la prévention, l'approche territoriale et la contractualisation, le partenariat, l'équité, la solidarité. Pour répondre au niveau d'exigence fixé pour toutes les actions de l'Agenda 21, celles-ci doivent être mises en œuvre avec l'ensemble des principes d'action définis collectivement. Toutes les actions du premier programme Agenda 21 de la Gironde seront évaluées au regard de ces six finalités et de ces douze principes d'action.

Une fois posés les fondements, l'analyse collective des enjeux de développement durable a permis de dégager les grands axes stratégiques du premier programme d'actions de notre Agenda 21 : sept orientations identifiées par les initiales des sept lettres composant le mot Gironde. 33 enjeux prioritaires ont été dégagés et sont mis en actions. Les 92 actions sont repérées chacune par une lettre correspondant à l'orientation et un numéro. Celles qui font l'objet d'une programmation budgétaire pour 2007 sont reprises dans les rapports correspondants. Une synthèse de l'ensemble des fiches actions est annexée à la délibération.

1ère orientation le G, Gérer durablement l'espace girardin. Dans ce thème de la gestion durable du territoire, je vous propose de retenir les quatre enjeux prioritaires suivants pour le premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde, et de statuer sur les neuf actions qui en découlent.

- Enjeu 1. Mettre en place une politique foncière départementale et maîtriser l'étalement urbain et le mitage. Action G 1 : Mise en place d'un observatoire départemental du foncier. Action G 2 : Création d'un établissement public foncier.

- Enjeu 2. Élaborer une stratégie départementale d'urbanisme visant la mixité sociale et la mixité des activités. Action G 3 : Elaboration d'un schéma de référence stratégique pour l'aménagement du territoire départemental. Action G 4 : Etablissement d'un schéma départemental de l'habitat "durable".

- Enjeu 3. Mettre en place une politique de mobilité durable privilégiant les circulations douces et l'intermodalité. Action G 5 : Mise en œuvre d'un référentiel de développement durable de la voirie. Action G 6 : Renforcement du système intermodal Modalis et communication. Action G 7 : Elaboration d'un plan départemental de déplacement à vélo.

- Enjeu 4. Concevoir l'aménagement du territoire dans sa dimension temporelle. Action G 8 : Réalisation d'une base de données temporelles en Gironde.

2ème orientation le I, Innover et expérimenter pour les générations futures. Dans ce thème de l'innovation et de l'expérimentation, je vous propose de retenir les sept enjeux prioritaires suivants pour le premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde, et de statuer sur les douze actions qui en découlent.

- Enjeu 5. Soutenir des micro-projets ainsi que l'économie sociale et solidaire. Action I 1 : Développement des finances solidaires : micro-crédits, fonds d'amorçages...

- Enjeu 6. Expérimenter des solutions innovantes en matière de transports. Action I 2 : Création d'un système d'information pour l'information des voyageurs Trans-Gironde (site d'itinéraire).

- Enjeu 7. Expérimenter de nouveaux services pour tous les âges de la vie en favorisant les pratiques intergénérationnelles. Action I 3 : Expérimentation de modes de gardes souples et adaptés pour les enfants des travailleurs saisonniers. Action I 4 : Soutien aux actions mettant en œuvre l'intergénération auprès des collégiens.

- Enjeu 8. Viser l'innovation sociale autour de l'habitat et du vivre ensemble. Action I 5 : Animation d'ateliers-discussion autour des quartiers d'exclusion sociale. Action I 6 : Expérimentation de la maison passive dans le logement social.

- Enjeu 9. Expérimenter sur l'administration électronique. Action I 7 : Engager trois expérimentations locales d'e-administration : zéro papier sur la gestion de l'eau. Action I 8 : Favoriser et diffuser les logiciels libres. Action I 9 : Lancement d'une réflexion transversale sur de nouvelles modalités de travail des agents : télé-travail, visio-conférences, conférences téléphoniques. Action I 10 : Aider les partenaires à se doter d'interfaces informatiques permettant les liaisons dématérialisées avec le système d'information sociale du Conseil Général

- Enjeu 10. Innover sur le développement éco-industriel. Action I 11 : Etude sur l'intégration territoriale et le développement éco-industriel. Action I 12 : Création d'un prix Créagir ciblé développement durable.

- Enjeu 11. Organiser la diffusion d'innovations en impliquant tous les acteurs, ceux qui cherchent, ceux qui font et ceux qui utilisent. Action I 13 : Organisation de rendez-vous scientifiques bimestriels. Action I 14 : Valorisation de l'accueil des stagiaires.

3ème orientation, le R, Répondre aux besoins des générations actuelles en commençant par ceux des plus démunis.

- Enjeu 12. Préserver les missions de proximité en allant à la rencontre des Girondins et en étant à leur écoute. Actions R 1 : Renforcement de la lisibilité de la présence

territorialisée des services départementaux. Action R 2 : Développement de la consultation des usagers. Action R 3 : Développement du partenariat dans les réseaux de santé. Action R4 : Etude des modalités d'un partenariat équitable avec les territoires.

- Enjeu 13. Inscrire le développement durable au cœur d'un projet de société plus solidaire en donnant priorité à l'insertion. Action R 5 : Systématisation et accompagnement du recours aux emplois des personnes en insertion en agissant sur l'offre et la demande. Action R 6 : Systématisation et accompagnement du recours aux emplois des personnes en insertion en actionnant la clause sociale dans les marchés publics du Conseil Général. Action R 7 : Développement des emplois d'insertion dans les services à la personne. Action R 8 : Lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et à la formation.

- Enjeu 14. Promouvoir une meilleure qualité de vie pour les plus démunis. Action R 9 : Vers l'agenda 21 familial. Action R 10 : Soumission des subventions et garanties d'emprunt du logement social à des cibles de développement durable. Action R 11 : Intégration des cibles de développement durable dans les conventions avec les partenaires. Action R 12 : Soutien aux actions collectives de médiation sociale autour d'une autre consommation

4ème orientation, le O de Ouvrir, valoriser et préserver nos ressources culturelles et naturelles.

- Enjeu 15. Mieux connaître les atteintes, les évolutions et les pressions qui s'exercent sur notre environnement naturel. Action O 1 : Création d'un centre de ressources et d'information sur l'eau. Action O 2 : Création d'un observatoire partagé des paysages. Action O 3 : Création d'un observatoire de la biodiversité. Action O 4 : Evaluation environnementale des plans et programmes départementaux.

- Enjeu 16. Agir pour préserver les ressources naturelles avec les acteurs girondins. Action O 5 : Lancement de plans d'actions territoriaux des espaces naturels girondins en partenariat avec les acteurs locaux. Action O 6 : Elaboration d'un programme d'accès aux espaces naturels sensibles pour les personnes à mobilité réduite. Action O 7 : Orientation prioritaire des aides agricoles sur des pratiques durables. Action O 8 : Systématisation du diagnostic d'économie d'eau sur les réseaux publics et au niveau des bâtiments départementaux et des collèges. Action O 9 : accentuation de la coopération intersyndicale dans la gestion de l'eau potable pour atteindre les objectifs du SAGE des nappes profondes en matière d'économies d'eau et de recherche de solutions alternatives. Action O 10 : Coordination de la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Action O 11 : Classement de tout le patrimoine forestier du Département en éco-certification "gestion durable des forêts".

- Enjeu 17. Promouvoir l'éco-citoyenneté et éduquer aux gestes économes et responsables. Action O 12 : Lancement d'un appel à projet pour des Agenda 21 de collèges. Action O 13 : Renforcement des billets "courants verts" pour l'éducation à la citoyenneté des jeunes et des collégiens. Action : O 14 : Lancement d'une campagne départementale sur la prévention des déchets. Action O 15 : Définition collective de principes pour des manifestations durables en Gironde.

- Enjeu 18. Favoriser l'ouverture et la découverte des richesses culturelles de la Gironde. Action O 16 : Conception d'itinéraires de réalisation artistique pour l'emploi culturel. Action O 17 : Extension à d'autres publics du dispositif "billets courant d'art pour la découverte du patrimoine artistique" dont bénéficient déjà les jeunes et les collégiens. Action O 18 : Mise en valeur de l'Artothèque départementale avec les collèges, les Maisons départementales de l'insertion et l'Hôtel du Département. Action O 19 : Définition d'une nouvelle approche partagée du patrimoine.

- Enjeu 19. Favoriser le développement d'un tourisme durable en Gironde et le faire savoir. Actions O 20 : Elaboration d'une Charte départementale du tourisme durable.

5ème Orientation, le N, Nourrir les volontés et le changement des pratiques individuelles et collectives par l'exemplarité et la mutualisation des expériences.

- Enjeu 20. Sensibiliser et informer les agents, les services, les partenaires et les girondins. Action N 1 : Lancement d'un appel à projets "bonnes pratiques de l'agent éco-citoyen" et réalisation d'un guide interne des bonnes pratiques. Action N 2 : Développement de la formation-action aux bonnes pratiques. Action N 3 : Création d'un Trophée des bonnes pratiques en Gironde (particuliers, entreprises, scolaires, associations, collectivités). Action N 4 : Géo-référencement des bonnes pratiques en Gironde et recueil des guides "utiles" avec mise en ligne internet. Action N 5 : Réalisation de fiches techniques thématiques adaptées à différents publics et de fiches projets exemplaires.

- Enjeu 21. Etre exemplaire sur le mode de fonctionnement interne en termes de démarche de qualité. Action N 6 : Développement de l'e-administration en interne. Action N 7 : Organisation d'un accès aux informations internes dématérialisées pour tous les agents du Conseil Général. Action N 8 : Mise en œuvre d'une "mission de transmission" pour les personnes partant à la retraite et à l'occasion des mobilités internes. Action N 9 : Expérimentation de la certification ISO 9.001 sur un dispositif du Conseil Général : le Contrat de Développement Durable. Action N 10 : Définition d'un plan d'action santé en interne : hygiène, santé et sécurité au travail

- Enjeu 22. Etre exemplaire dans nos déplacements : mettre en œuvre le plan de déplacement des agents (professionnels et domicile-travail). Action N 11 : Incitations à l'intermodalité pour les trajets domicile-travail. Action N 12 : Diminution des émissions de gaz à effet de serre des véhicules du Département.

- Enjeu 23. Etre exemplaire sur la politique d'achat en définissant des règles d'achats responsables pour objectiver et maîtriser les besoins. Action N 13: Intégration des cibles de développement durable dans tous les achats du Conseil Général. Action N 14 : Elaboration d'un système de responsabilisation, de suivi et d'évaluation de la consommation de biens et d'équipements des services.

- Enjeu 24. Etre exemplaire sur les pratiques d'investissement en appliquant des politiques départementales exigeantes sur les questions d'insertion, de déchets, d'eau et d'énergie sur le patrimoine départemental tout en recherchant une diminution des coûts globaux. Action N 15 : Evaluation de l'application et de la contribution des dix cibles d'éco-conditionnalité à la réalisation des grandes priorités du Conseil Général dans les domaines de l'insertion, de l'eau, des déchets et de l'énergie. Action N 16 : Application des cibles de la haute qualité environnementale (HQE) dans les constructions nouvelles du Conseil Général et Communication. Action N 17 : Intégration des cibles de développement durable dans l'exploitation des collèges. Action N 18 : Développement des économies d'énergie sur l'ensemble des bâtiments départementaux existants. Action N 19 : Visée d'un minimum de 21 % d'énergies renouvelables sur les constructions nouvelles du Conseil Général. Actions N 20 : Calcul du bilan "carbone" de l'institution en vue de l'élaboration d'un Plan Climat.

6ème orientation, le D, Dynamiser les initiatives locales et accompagner les territoires girondins vers un développement endogène équitable responsable et solidaire.

- Enjeu 25. Soutenir de nouvelles activités et de nouveaux emplois liés aux ressources locales (énergies renouvelables, tourisme, emplois saisonniers valorisés...) en privilégiant les filières courtes. Action D 1 : Soutien de la valorisation non alimentaire des agro-ressources (VANA) et des démarches de qualité. Action D 2 : Facilitation de l'expérimentation de

cantines scolaires dans les collèges assurant un débouché à l'agrobiologie et aux productions de qualité. Action D 3 : Soutien aux démarches d'insertion vers les entreprises agricoles et agro-alimentaires, dont l'agrobiologie. Action D 4 : Soutien aux initiatives rapprochant producteurs et consommateurs. Action D 5 : Participation à la mise en place d'une plate-forme locale de la consommation responsable en Gironde.

- Enjeu 26. Définir et mettre en œuvre une politique globale en faveur des énergies renouvelables et de la performance énergétique. Action D 6 : Elaboration du Schéma Départemental des Energies Renouvelables. Action D 7 : Soutien à l'organisation de la filière des plaquettes de bois dans le département.

- Enjeu 27. Accompagner les acteurs économiques locaux pour répondre à l'évolution de la commande publique : éco-conception et achats responsables. Action D 8 : Travail avec les organisations professionnelles sur l'évolution de la commande publique responsable et l'éco-conception. Action D 9 : Soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique ciblées développement durable (éco-conception, recyclage des déchets, déconstruction,...). Action D 10 : Accompagnement des groupements d'employeurs.

- Enjeu 28. Impulser et pérenniser des démarches de développement durable et d'Agenda 21 en Gironde. Action D 11 : Création d'un centre de ressources territoriales. Action D 12 : Définition en partenariat du cadre de la prochaine génération de contrats de développement durable. Action D 13 : Animation du Conseil Départemental des Agenda 21 locaux.

7ème Orientation : le E, ensemble mieux vivre ici et ailleurs.

- Enjeu 29. Soutenir le débat citoyen à travers les structures locales. Action E 1 : Elaboration d'un Carnet de participation citoyenne en Gironde.

- Enjeu 30. Favoriser l'accès pour tous aux savoirs et au débat public. Action E 2 : Mise en œuvre du projet "Sapiens".

- Enjeu 31. Poursuivre la mobilisation des Girondins dans l'Agenda 21. Action E 3 : Création et animation d'un "Forum 21" pour suivre les engagements de l'Agenda 21 de la Gironde.

- Enjeu 32. Renforcer la communication avec les Girondins via les supports existants. Action E 4 : Développement de la "e-participation" via la refonte du site institutionnel.

- Enjeu 33. Etre solidaire au nord, au sud, à l'est et à l'ouest. Action E 5 : Echange de savoir-faire liés aux compétences du Conseil Général avec les partenaires de la coopération décentralisée (eau, déchets, énergies, éducation...).

Le Président nous soumet donc aujourd'hui, mes chers collègues, l'ensemble de cet important programme, un peu long, certes, mais qui est le fruit d'un travail de deux ans, cela mérite d'être débattu et présenté, qui correspond à l'approbation du premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde, et de bien vouloir approuver :

- les finalités, les principes d'action et les orientations exposées,

- les 33 enjeux prioritaires identifiés comme pistes d'amélioration et d'évaluation continue des politiques départementales,

- le principe des 92 actions que je vous propose à mettre en œuvre dans ce premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde pour 2007-2008, étant précisé que le contenu des actions programmées pour le BP 2007 est détaillé dans les rapports spécifiques et que la synthèse de l'ensemble est en annexe,

- et d'autoriser le Président à mettre en œuvre ce programme d'actions de développement durable, en prévoyant une évaluation partagée qui vous sera présentée à l'occasion des futurs débats d'orientation budgétaire.

Michel DUCHENE :

Avec cette présentation tout de même un peu surréaliste, je voudrais dire à mon collègue que nous lisons les délibérations et s'il avait voulu un débat, il aurait pu ouvrir le débat. Après une telle liste à la Prévert, on ne sait plus quoi dire. Par contre je voudrais lui proposer, je suis étonné qu'il n'en ait pas parlé, c'est une proposition assez intéressante, elle permet d'économiser le CO2 d'une ville de 60 000 habitants, elle permet d'effectuer les transferts modaux d'à peu près 660 000 passagers par an, et de réduire le trafic de près de 4000 poids lourds par jour. C'est la LGV. Je m'étonne dans cette assemblée, après tant et tant de débats très longs avec des délibérations très détaillées, parfois à la mairie l'opposition se plaint des temps de parole et autres, ici, une fois que la majorité a parlé, une fois qu'elle a présenté les dossiers, il reste une portion congrue à l'opposition, ou alors il faudrait passer une semaine. Cette proposition je m'étonne qu'elle ne soit pas faite. Quelle est la position actuellement du Conseil Général sur la LGV, non seulement sur Bordeaux Hendaye, mais sur Poitiers Bordeaux ? Nous avons ce soir un débat intéressant, je crois que notre collègue intervient pour sa propre ville Villenave d'Ornon, il y a des débats, des confrontations d'idées, et ici rien. On parle de développement durable, et s'il y a bien un outil du développement durable, c'est le ferroviaire. On sait très bien qu'avec la ligne Bordeaux Hendaye on aura un transfert extraordinaire de la route vers le rail. Des enjeux sont là devant nous, et il va falloir choisir. Si on choisit l'un des scénarios, par exemple, ou deux, on risque de voir la région Midi Pyrénées qui va financer à 20 %, 220 à 240 M€, peut-être se retirer. Donc je m'étonne que l'on n'ait pas ce débat ici. Je m'interroge sur la position du Président de ce Conseil Général. Un enjeu majeur pour notre région, région bien oubliée depuis de nombreuses années. On a vu passer Lyon, Marseille, on vient de voir passer Strasbourg. Que va dire le Conseil Général sur cette LGV Bordeaux Hendaye ? Est-ce que l'on va attendre encore et pinailler sur les différents scénarios, ou va-t-on passer à l'acte ? Est-ce que l'on va se mobiliser Région Département CUB et municipalité pour avancer unis, de telle manière que la Bretagne ne passe pas devant nous ? Vous savez que les bretons sont très mobilisés, toutes sensibilités confondues, de la droite à la gauche, les écologistes, et demandent une ligne à grande vitesse. La question se pose aujourd'hui. Est-ce que le Département est mobilisé ? Parce qu'au-delà des mots des grandes déclarations, il y a la réalité. Je m'étonne que notre collègue Philippe Plisson n'ait pas à un moment clé de notre histoire évoqué ce moyen de protéger l'environnement dans notre région, ce moyen de développer des alternatives à la route. Je n'évoque même pas le grand contournement. Seulement est-ce que cette assemblée va se prononcer pour que nous ayons le plus vite possible le Bordeaux Poitiers, et le plus vite possible, et ce sera plus long, le Bordeaux Hendaye ?

M. LE PRESIDENT :

Je ne suis pas atteint de psittacisme, mais j'ai déjà dit, et Yves Lecaudey pourrait en témoigner, que le Conseil Général finançait l'étude de Tours à Bordeaux. Nous nous sommes engagés en ce qui concerne Tours Bordeaux. Maintenant pour le reste, il faut d'abord connaître les itinéraires. Je l'ai dit clairement, je l'ai écrit, le Conseil Général on a peut-être été les premiers à le dire. Quand je défendais le grand contournement, je disais qu'il fallait parallèlement et d'une manière concomitante la LGV. Ceci dit, Tours Bordeaux, l'étude oui, mais le reste on ne sait pas. Wait and see. Sur le principe on est aussi clair que les autres. Je pensais que ce n'était pas utile de répéter à longueur de séance que je suis pour. Mais on veut quand même qu'il y ait des débats publics, qui ne soient pas avortés, qui en soient

véritablement, que l'on s'exprime et que l'on écoute la population. Ensuite, si on arrive à un consensus, et que les gens considèrent que l'environnement immédiat n'est pas massacré, oui sur le principe. Mais attendons de voir ce que l'on nous propose.

En ce qui concerne Tours Bordeaux, nous l'avons dit, Yves Lecaudey peut me relayer. Etant donné sa position de vice-président des finances, il a été souvent mon porte parole, il va le confirmer.

Yves LECAUDEY :

Uniquement sur le chiffre et l'importance de notre engagement, sur Tours Bordeaux, au-delà des études, et dans la mesure où le dossier sera complètement validé, en ôtant le paradoxe d'un Etat qui a fait la décentralisation pour éviter les financements croisés et qui nous supplie d'y participer pour faire les LGV, l'engagement demandé au Département de la Gironde, qui l'a accepté, à l'horizon 2012, pour la réalisation de Tours Bordeaux, est à la hauteur aujourd'hui de 120 M€, qui actualisés donneront 139 M€, pour lesquels le Président m'avait chargé de donner l'accord de principe du Conseil Général.

M. LE PRESIDENT :

C'est clair, non seulement on parle, mais en plus on agit. Je répète qu'il appartient à l'Etat d'assurer la réalisation cohérente d'un projet, qui doit être exemplaire au niveau national et à l'échelle européenne. Il doit impliquer ce que j'avais dit, un véritable aménagement pérenne du territoire, qui favorise l'attractivité de notre Département et qui limite au maximum les nuisances. Il doit, en répondant à nos attentes, en terme de report modal et de transport de proximité, s'inscrire dans la logique propre à nos politiques de développement durable. Ce n'est pas le cas du dossier proposé pour l'instant. Donc que le débat se fasse, que les gens dialoguent et que l'on envoie surtout les dossiers aux populations concernées, et que l'on envoie les dossiers à temps, ce qui n'a pas été le cas.

J'exige véritablement la concertation permanente, le débat public, et non pas que l'on tronque. Regardez ce qui s'est passé pour le grand contournement, on a tronqué le débat et on arrive dans des difficultés.

Nous sommes pour, parce que nous savons très bien que le fret actuellement, c'est ce mur de camions, cet axe routier est nécessaire, mais il faut que la ligne LGV se fasse mais pas de n'importe quelle façon.

Michel DUCHENE :

Vous ne me ferez pas croire cela. Un vieux routier de la politique comme vous, vous croyez au consensus sur...

M. LE PRESIDENT :

Je ne dis pas consensus, je dis essayons...

Michel DUCHENE :

D'accord, vous savez très bien que pour des infrastructures aussi lourdes, on n'arrivera jamais au consensus, peut-être de la politique, mais en aucun cas de la population. Quelqu'un qui voit une LGV devant chez lui ou une autoroute n'a pas très envie de la voir se réaliser, et on ne peut que le comprendre et dans ce cas là il demande des compensations. Je vous parle de votre poids politique. Aujourd'hui si Philippe Madrelle, Alain Rousset et Alain Juppé prennent position pour que l'on ait le plus rapidement possible cette LGV, on l'aura. Lorsque vous parlez du Bordeaux Poitiers, je ne vous parle pas du détail du financement. Ce que je dis aujourd'hui c'est que si on fait un certain choix sur cette LGV, un des scénarios, on sait très bien que Midi Pyrenées risque de se retirer, et non seulement on n'aura pas la Bordeaux Hendaye et on risque de ne pas avoir non plus la Bordeaux Poitiers. Donc la question qui se pose aujourd'hui, c'est votre poids politique et l'affirmation de votre volonté.

Vous avez reproché au Préfet d'avoir présenté toute une série de scénarios qui ont perturbé le grand contournement, très bien. Ce coup-ci on a trois scénarios, on n'en a pas cinquante, on peut se positionner les uns et les autres, certains se sont positionnés. Je crois que le rôle des grands leaders politiques aujourd'hui est de dire : "Nous avons été oubliés pendant de nombreuses années, nous avons la possibilité d'avancer rapidement, prenons position". Que vous preniez position pour le un le deux ou le trois, c'est de votre choix, mais au moins par ce signal-là, cela veut dire qu'on la veut tout de suite la LGV.

M. LE PRESIDENT :

J'ai entendu le Maire de Bordeaux, d'ailleurs il a dit comme moi. Ce qui m'intéresse dans un premier temps c'est Tours Bordeaux, et moi aussi. Les choses ont été faites, nous avons même donné notre accord pour financer. Mais au-delà, laissons faire le débat. Le débat n'est pas fait, il doit se terminer ce soir. On ne va pas prendre des décisions à l'emporte pièce sans écouter les populations. Je suis pour la LGV, je l'ai dit ici, je l'ai dit au Parlement, donc on sait très bien que le Président du Conseil Général de la Gironde est pour, mais qu'il n'accepte pas n'importe quoi, j'attends de voir. Quand on est d'accord sur le principe, cela veut dire que l'on est tout à fait à l'unisson des autres qui veulent cette LGV, mais on ne peut pas accepter des oukazes, des décisions qui sont prises sans tenir compte de l'avis des populations concernées. Je n'accepterai jamais. Nous ne sommes pas dans un régime totalitaire, et je me battrai chaque fois que l'on voudra m'imposer quelque chose de force. C'est clair et net. Je suis rebelle.

Jean-Jacques PARIS :

Je voudrais dire, puisque cette discussion vient là, au nom de notre groupe, concernant la participation financière des collectivités locales aux lignes à grande vitesse, nous avons toujours émis les plus grandes réserves. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de compétence nationale, et je me demande comment nous allons pouvoir financer l'ensemble des réseaux envisagés, quand on sait déjà la difficulté que nous avons à assumer nos propres compétences d'infrastructures avec les moyens dont nous disposons aujourd'hui. Alors une chose est de dire, bien entendu pour le groupe communiste, qu'il faut développer les infrastructures ferroviaires dans ce pays. E depuis longtemps, ne sommes-nous pas parmi les premiers à avoir dit qu'il fallait un contournement ferroviaire de Bordeaux pour le fret notamment ? Ne sommes-nous pas parmi les premiers à avoir dit qu'il fallait réactiver la ligne de ceinture

ferroviaire de l'agglomération pour le transport de voyageurs ? Bien entendu les LGV peuvent aussi, dans le cadre d'une cohérence, jouer un rôle important en matière d'intermodalité. Cependant, il ne faudrait pas qu'elles soient simplement des moyens de passer très vite à travers les pays sans s'occuper de l'avis des populations. Alors la LGV, elle doit se penser aussi à partir du maillage que l'on peut avoir avec les TER. En quoi cela va libérer des sillons pour les TER pour développer les transports de voyageurs ? Comment cela va être un progrès pour les populations des territoires traversés ? Et non pas, au contraire, une dégradation de leur environnement, de leur paysage, de leur vie quotidienne. Donc ce sont tous ces enjeux qui sont posés.

Il ne suffit pas de dire que le Département va sortir 130 M€ de la poche du contribuable, alors que la taxe d'habitation et le foncier bâti deviennent de plus en plus difficiles à payer par les citoyens. Si nous voulons aller plus loin en matière de développement des infrastructures, il faudra faire une réforme de la fiscalité locale. Il faudra aller chercher l'argent où se trouvent les richesses, car autrement nous ne pourrions pas faire la LGV depuis Paris et jusqu'en Espagne, parce que nous ne trouverons pas les moyens dans notre collectivité, ou alors il faudra arrêter radicalement des politiques publiques dans l'intérêt des populations.

Je crois Michel Duchêne, que la question est bien plus difficile que ce que vous avez l'air de dire. Et il faudrait écouter les citoyens qui ont leur mot à dire dans l'avenir de leur pays. C'est trop facile de décider en haut pour tout le monde, et après d'aller encore écraser un peu plus le pouvoir d'achat des familles.

Notre position, c'est de développer le ferroviaire à fond. D'ailleurs, nous l'avions dit au moment du débat sur le contournement autoroutier. Nous voulions avoir de manière concomitante toute les études pour pouvoir trancher en dernier ressort, et pour notre part, nous n'avons pas déterminé notre position et nous attendons d'avoir tous les éléments pour pouvoir la donner.

Je ne comprends pas, Monsieur le Président, vous avez pris vos responsabilités. Quand je suis allé vous représenter quand le Ministre est venu pour inaugurer le pont ferroviaire la passerelle pour lancer la première pierre, je ne me suis pas gêné pour dire au ministre que son diktat de dire que les collectivités devaient financer la moitié des LGV après avoir financé la passerelle ferroviaire... Jusqu'où allons-nous aller ? Je ne me suis pas gêné pour lui dire. Il n'était pas content, mais j'estime que c'est de sa responsabilité de trouver les moyens pour pouvoir développer les infrastructures ferroviaires en France.

M. LE PRESIDENT :

On est complètement hors sujet. Jean-Luc Gleyze, je vous donne la parole et ensuite on reprend sur le développement durable, car si on fait cela à chaque fois ce n'est pas possible, on ne s'en sort pas.

Jean-Luc GLEYZE :

Je voulais juste réagir aux propos de mon collègue Michel Duchêne, et aller dans le sens de ce que vient de dire Jean-Jacques Paris. Poser aujourd'hui au Département la question du tracé reviendrait finalement à poser la question des intérêts des populations, pas seulement

des populations de l'ensemble du Département de la Gironde, mais aussi de l'ensemble des populations concernées par l'un ou l'autre des tracés. Parce qu'il ne faut pas oublier qu'ici dans cet hémicycle il y a deux types de conseillers généraux : soit des conseillers généraux directement concernés par le projet, soit d'autres qui ne le sont pas du tout. Alors la question peut se poser au regard de l'intérêt des girondins, et Michel Duchêne peut dire : "Il faut défendre une L.G.V. pour la Gironde." C'est son droit le plus absolu. La question peut se poser aussi au regard du tracé et des populations traversées, et à mon avis il ne revient pas au Département d'y répondre et de trancher sur le sujet.

Il y a effectivement un débat qui existe à l'heure actuelle, qui permet aux populations locales et aux élus qui les représentent de s'exprimer sur ce sujet. La véritable question, Jean-Jacques Paris l'a dit, c'est la nature du projet proposé. S'agit-il, comme le dossier l'indique, d'un véritable projet ferroviaire qui prévoit à la fois la création d'une L.G.V. pour le transport longue distance de voyageurs, mais aussi l'apport de solutions au regard du report modal et l'apport de solutions au regard du transport de proximité ? Ou s'agit-il en réalité d'un dossier dans lequel on nous fait passer une L.G.V. pour un projet ferroviaire global ? Aujourd'hui c'est la véritable question.

Pour ce qui me concerne, en tant que conseiller général du canton de Captieux, et pour avoir longuement suivi ce dossier pendant ces quatre mois, et de façon approfondie, notamment parce que, Président, vous m'en aviez donné délégation, il me semble que ce projet ne répond pas à l'ensemble des problématiques du transport. Il répond, certes, au transport longue distance. Il ne répond pas, de façon en tout cas conséquente, au problème du report modal, eu égard au coût global du projet qui, je le rappelle, avoisine les 4 milliards d'€uros. Il ne répond pas non plus à la logique du transport de proximité qui devrait aussi prévaloir dans ce type de dossier.

Une fois que l'on a discuté de cela - et nous pourrions échanger là-dessus pour voir si nos avis divergent ou convergent -, décider un tracé signifierait mettre face à face les conseillers généraux qui ne sont pas d'accord sur l'un ou l'autre des tracés pour ne pas que cela passe chez eux, et ensuite la majorité des conseillers généraux présents ici, qui eux ne sont pas forcément concernés par le projet et qui peuvent n'en avoir qu'une vision parcellaire parce qu'ils n'ont pas forcément bien étudié le dossier.

Alors, l'intérêt général, je veux bien entendre que l'on en discute. Aujourd'hui, je ne suis pas certain que le Département soit en capacité de trancher sur le sujet. Il revient au débat public d'amener l'ensemble des prises de position, et c'est l'objet de la réunion de clôture de ce soir, à l'issue de laquelle nous verrons quelles sont les positions prises par les uns et les autres, quels sont les arguments défendus, et puis nous verrons par la suite quelles seront les conclusions prises par R.F.F.

Pour ce qui me concerne, je suis très clair, si vous voulez que je donne mon choix de tracé. Je suis bien évidemment contre le scénario Est qui, en l'occurrence, va balafrer le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, et qui va, en plus, parce que j'ai quand même une spécificité sur mon canton, faire bénéficier le canton de Captieux d'un triangle ferroviaire que personne d'autre n'aura, et qu'aucun conseiller général dans cet hémicycle ne souhaiterait certainement avoir.

Alors, il est très facile de donner des leçons sur l'intérêt général, mais lorsqu'on se trouve chez soi, avec trois lignes de TGV en prévision pour passer sur un territoire rural, vous m'excuserez, mais le choix devient beaucoup plus difficile, et on peut avec difficulté se soustraire à la fois de l'intérêt collectif local par rapport à l'intérêt collectif départemental.

M. LE PRESIDENT :

On est complètement en dehors du sujet. J'ai laissé faire mais on ne peut pas continuer. Je suis attaché à une démocratie de délibération. Les diktats, etc., pour moi n'existent pas, ceux qui sont dans cette optique-là et obéissent aveuglément le petit doigt sur la couture du pantalon, ce n'est pas mon style et cela ne le sera jamais.

Nicolas FLORIAN :

Simplement pour dire combien je souscris à ce que vient de dire Jean-Luc Gleyze, c'est la position qu'en tant que conseiller général de Villenave d'Ornon je ferai valoir ce soir lors du débat de la LGV à 19 heures, et je vous prie par avance de m'excuser de mon absence d'ici quelques minutes, où je pars, comme d'autres, au débat au Palais des Congrès.

Philippe PLISSON :

J'ai été tenté de faire jouer la jurisprudence qui consistait à dire, comme mon collègue Hervé de Gabory, que je ne répondais pas à mon collègue Michel Duchêne parce qu'il était hors sujet. Je pense tout simplement qu'il s'est trompé d'assemblée et il se croyait au conseil d'administration de Réseau Ferré de France. La compétence des trains n'est pas du Département, mais le Département se préoccupe des transports en commun, cela fait partie des actions concrètes inscrites dans l'Agenda 21, en particulier un schéma de déplacement des transports en commun que réalise mon collègue et ami Michel Frouin. Nous sommes dans cette logique, c'est effectivement du développement durable. Je regrette simplement que Michel Duchêne ait dévoyé le débat? pour ne pas avoir à reconnaître la pertinence de la démarche Agenda 21 du Département.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**ANIMATION ET COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE
DE L'AGENDA 21 DE LA GIRONDE**

Rapporteur : Isabelle DEXPERT

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme d'action de notre agenda 21, l'activité de la mission Agenda 21 devra contribuer à sa mise en œuvre à travers les axes suivants :

1- la coordination de la mise en œuvre du premier programme d'actions et l'évaluation partagée continue ;

2- le soutien technique et le renforcement de l'expertise interne de développement durable ;

3- l'échange d'expériences entre acteurs girondins d'abord et plus largement entre tous les porteurs de "bonnes pratiques" nationaux et internationaux.

**I – ANIMATION COORDINATION ET EVALUATION
DU PROGRAMME D' ACTIONS 2007/2008**

Parce que l'évaluation est l'un des principes fondateurs des politiques de développement durable, il est nécessaire de définir et de mettre en place un dispositif d'évaluation continue et partagée. Cette priorité donnera lieu à un appel d'offre auprès de consultants spécialisés au premier semestre 2007. C'est dans cet esprit que l'installation d'un Forum 21 est programmée afin de rendre compte et de débattre de l'avancée et des résultats de l'Agenda 21 de la Gironde.

**II - SOUTIEN TECHNIQUE ET RENFORCEMENT
DE L'EXPERTISE INTERNE EN DEVELOPPEMENT DURABLE**

Il s'agit d'aider les services à mettre en application l'intégration de critères de développement durable dans les investissements du Conseil Général et l'introduction de référence développement durable dans les achats publics. Ainsi, il est proposé notamment de lancer, début 2007, un appel d'offre pour l'assistance à animation de groupes de travail transversaux (les groupes ERE : Expliquer, Recommander, Evaluer), dont la mission sera d'élaborer des recommandations, d'apporter des expériences et l'accès à des réseaux, de définir des outils d'évaluation, des enquêtes annuelles de résultats, la publication d'un rapport et des propositions d'amélioration.

III – FAVORISER L'ECHANGE D'EXPERIENCE ENTRE ACTEURS GIRONDINS

Parce que l'échange d'expériences est essentiel à l'appropriation des enjeux du

développement durable, le Conseil Général favorise le déploiement et la création d'outils de "transferts d'expériences" entre les acteurs du Département. C'est dans ce cadre que le Conseil Départemental des Agenda 21 de Gironde a été installé en mai 2005 et qui sera pérennisé. Il regroupe aujourd'hui les collectivités retenues à l'appel à projets Agenda 21 du Département, et accueille également les nouvelles collectivités volontaires se lançant dans la démarche soient plus de trente collectivités girondines.

Les mesures détaillées dans le rapport de Monsieur le Président s'inscrivent concrètement dans la mise en œuvre du premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde voté précédemment. A ce titre il nous demandé de bien vouloir adopter le crédit de 200 000 € en CP figurant au budget primitif.

Au nom du Président Madrelle, Philippe Plisson vient de vous présenter la délibération phare relative à l'adoption du premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde. Effectivement c'est un événement, mais tous ici nous sommes conscients que l'événement ne se limite pas à la publication d'un programme d'actions et qu'il est aussi dans sa mise en œuvre.

C'est ainsi que je vous présente, au nom du Président, la délibération relative à l'animation, la coordination et l'évaluation de la mise en œuvre de ce premier programme d'actions.

Il s'agit avec ce second rapport, de se donner les moyens de la mise en œuvre de ce premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde. Ces moyens s'envisagent sur trois axes :

1- Animation et coordination de la mise en œuvre du premier programme d'actions et l'évaluation partagée continue ;

2- le soutien technique et le renforcement de l'expertise interne de développement durable ;

3- l'échange d'expériences entre acteurs girondins d'abord et plus largement entre tous les porteurs de "bonnes pratiques" nationaux et internationaux.

1. Animation, coordination et évaluation du programme d'actions 2007/2008

Le premier programme d'action de l'Agenda 21 pour 2007-2008 comprend 92 actions. Il s'agit maintenant d'en garantir la mise en œuvre et d'en évaluer les résultats et les impacts. Il s'agit également de soutenir la dynamique en visant l'amélioration continue de toutes les politiques du Conseil Général vers plus de durabilité, et en permettant la préparation d'un second programme d'actions 2009-2010.

Parce que l'évaluation est l'un des principes fondateurs des politiques de développement durable, il m'apparaît donc nécessaire de définir et de mettre en place un dispositif d'évaluation continue et partagée. Cette priorité donnera lieu à un appel d'offre auprès de consultants spécialisés au premier semestre 2007.

La concertation a été menée depuis le début de la démarche et sera pérennisée pour la mise en oeuvre et l'évaluation, tant en interne qu'en externe. C'est dans cet esprit que l'installation d'un Forum 21 est programmée, afin de rendre compte et de débattre de l'avancée et des résultats de l'Agenda 21 de la Gironde, aux acteurs girondins et partenaires du Département. Espaces de discussion (rencontres publiques, ateliers...) et forum Internet seront ses principaux moyens de fonctionnement. Ce premier axe recouvre :

- l'évaluation de l'Agenda 21 ;
- l'amélioration continue des politiques départementales vers plus de durabilité ;
- la pérennisation de la dynamique de concertation.

2. Soutien technique et renforcement de l'expertise interne en développement durable

Il s'agit d'aider les services à mettre en application l'intégration de critères de développement durable dans les investissements du Conseil Général (délibération n°2005.152.CG) et l'introduction de référence développement durable dans les achats publics (n°2005.153.CG). Ainsi, je vous propose de lancer, début 2007, un appel d'offre pour l'assistance à animation de groupes de travail transversaux (les groupes ERE : Expliquer, Recommander, Evaluer), dont la mission sera d'élaborer des recommandations, d'apporter des expériences et l'accès à des réseaux, de définir des outils d'évaluation, des enquêtes annuelles de résultats, la publication d'un rapport et des propositions d'amélioration. En 2007, il est nécessaire de conforter et d'achever le travail commencé dans les cinq domaines suivants : la gestion durable des forêts, les achats responsables, les énergies renouvelables, la démarche Haute Qualité Environnementale et le handicap au travail.

De manière complémentaire, une mission d'assistance à l'évaluation de la commande publique départementale est nécessaire, pour analyser la qualité de notre commande publique et la prise en compte des cibles de développement durable tout au long des marchés publics. La montée collective en expertise est une des ambitions poursuivie dans ce programme. Ce second axe se décline comme suit :

- l'assistance technique à l'intégration de cibles de développement durable dans les investissements et les achats et en amont,
- l'évaluation de la mise en oeuvre de la délibération relative à l'éco-conditionnalité pour les investissements soutenus et réalisés par le Département,
- le recensement et la diffusion des bonnes pratiques et la diffusion des savoirs au sein de l'institution.

3. Favoriser l'échange d'expériences entre acteurs girondins

Parce que l'échange d'expériences est essentiel à l'appropriation des enjeux du développement durable, le Conseil Général favorise le déploiement et la création d'outils de "transferts d'expériences" entre les acteurs du Département. L'objectif est de mettre en

exergue des exemples concrets réalisés particulièrement en Gironde, mais aussi ailleurs. Il s'agit d'accroître les connaissances en matière d'intégration du développement durable dans les projets publics, mais aussi d'essaimer auprès de nos partenaires privés.

Le Conseil Départemental des Agenda 21 de Gironde, installé en mai 2005, regroupe aujourd'hui les collectivités retenues à l'appel à projets Agenda 21 du Département, et accueille également les nouvelles collectivités volontaires se lançant dans la démarche, soient plus de 30 collectivités girondines. C'est le plus important réseau départemental de ce type en France. Je souhaite bien sûr le pérenniser et le conforter dans son rôle de "laboratoire". A ce titre, ses membres seront notamment mobilisés autour de l'évaluation et investis dans une réflexion collective sur les achats publics responsables. Ce troisième axe se décline en quatre mesures :

- l'identification, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques en Gironde,
- la participation à la mise en place d'une plate-forme locale de la consommation responsable en Gironde;
- l'animation du Conseil Départemental des Agendas 21 locaux et l'évaluation collective des Agenda 21, selon les finalités et les principes d'action de l'Agenda 21 de la Gironde,
- la participation à des réseaux nationaux et internationaux d'échanges d'expériences et la valorisation de l'Agenda 21 de la Gironde.

Ces mesures s'inscrivent concrètement dans la mise en œuvre du premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde en renvoyant notamment aux fiches-actions suivantes :

- E3- Création et animation d'un "forum 21" pour suivre les engagements de l'Agenda 21 de la Gironde ;
- E4- Développement de l'"e-participation" ;
- N15- Evaluation de l'application et de la contribution des dix critères d'éco-conditionnalité à la réalisation des grandes priorités du département dans les domaines de l'insertion, de l'eau, des déchets et de l'énergie ;
- N1- Lancement d'un appel à projets "bonnes pratiques de l'agent éco-citoyen" et édition d'un guide interne des bonnes pratiques ;
- N2- Développement de la formation-action aux bonnes pratiques ;
- I13- Organisation de RDV scientifiques bimestriels ;
- N3- Création d'un trophée des bonnes pratiques en Gironde ;
- N4- Géoréférencement des bonnes pratiques et recueil des guides "utiles" avec mise en ligne Internet ;

- N5- Réalisation de fiches techniques adaptées pour chaque public et des fiches projets exemplaires ;

- D5- La participation à la mise en place d'une plate-forme locale de la consommation responsable en Gironde ;

- D13- L'animation du Conseil Départemental des Agenda 21 locaux.

Pour mettre en œuvre la coordination et l'animation de la réalisation du premier programme d'actions de l'Agenda 21, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2007 300 000 € en dépenses, qui seront en partie couvertes en recettes par des subventions européennes, nationales et régionales (CPER) et de l'ADEME dans le cadre de notre convention.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les axes d'animation, de coordination et d'évaluation de la mise en œuvre du premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde présentés dans ce rapport,

- adopter les propositions de crédits nécessaires à cette mise en œuvre pour un montant de 300 000 € en dépense,

- de l'autoriser à lancer toutes consultations nécessaires conformément au Code des marchés publics et à signer tous les documents et marchés afférents.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Intervention du Vice-Président chargé de la Coopération et Affaires Européennes

Gilbert MITTERRAND :

Notre session cette année coïncide avec un calendrier particulier, en matière de contractualisation avec l'Etat et la Région, puisque d'une part le contrat de plan Etat Région 2000/2006 arrive à son échéance, et d'autre part se profile la finalisation du contrat de projet 2007/2013.

En terme de bilan, pour la contractualisation 2000/2006, je rappelle que ce sont 85 M€ du Conseil Général qui auront été au final contractualisés avec l'Etat et la Région, représentant 18 % des investissements concernés, que sur ces 85 M€, 64 M€ l'ont été au titre du CPER et 21 M€ pour des opérations hors CPER. Dans le cadre du CPER, ce sont 34,5 M€ qui sont consacrés au volet routier, 17,3 M€ pour le volet ferroviaire, 7,6 M€ pour le volet portuaire et 4,8 M€ pour le volet universitaire. Hors contrat de plan Etat Région, cela concerne pour 21 M€ les opérations liées aux études, je ne voudrais pas relancer le débat, TGV Sud Europe Atlantique, au pont Bacalan Bastide, ou aux écrans acoustiques de l'A 10. Ces contractualisations répondaient aux priorités que le Conseil Général avait mis en avant pour sa participation, à savoir le développement et la compétitivité des territoires, liés aux infrastructures de transport et aux équipements d'enseignement et de recherche. C'est l'objet du rapport 19 (2) qui propose de solder en partie sur 2007 le contrat plan Etat Région 2000/2006.

Mais l'actualité, c'est aussi le contrat de projet Etat Région 2007/2013, dont la préparation a été engagée conformément au CIAT du 6 mars 2006, pour une mise en place prévue au 1er janvier 2007. Et je vous rappelle que le mandat de négociation du Préfet commença le 31 juillet 2006, ce n'est pas si vieux, qu'il identifiait dix grands projets à contractualiser autour de trois orientations prioritaires, très ciblées sur des priorités d'ordre national, relevant de compétences d'Etat, et excluant certains volets tels que les infrastructures routières, le développement numérique et le tourisme, mais surtout repoussant à 2007 la négociation du volet territorial, sans garantie à ce jour du montant qui lui sera alloué. La dotation de tout cela est alors de 464 M€ pour l'Aquitaine. A mon tour je dois féliciter les services parce que d'abord vous avez entendu les dates, les délais sont courts pour préparer un contrat de sept ans, depuis le 31 juillet, avec des mandats de négociation qui évoluent, et avec une réactivité vis à vis des services de l'Etat et de la Région qu'il faut avoir au jour le jour. Grâce à tout ce travail, dans cette perspective et dans ce cadre, le Conseil Général a identifié ses propres priorités, permettant de mettre en avant ses orientations stratégiques départementales, compatibles avec les objectifs des orientations nationales et conformes aux termes du mandat de négociation du Préfet. C'est sur ces bases que notre Département a fondé et fait connaître à la Région son avis sur le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, SRAT, et qu'il a engagé les discussions avec l'Etat, afin d'une part de peser sur les choix stratégiques d'aménagement en Gironde, et d'autre part d'ouvrir le champ des négociations sur la cohésion sociale et territoriale sans attendre 2007. Cette question est primordiale pour nous dans notre triptyque de développement durable. Je rappelle ce triptyque.

- Faire de l'égalité d'accès aux services et à l'emploi un enjeu de cohésion sociale et de solidarité territoriale, pas de Gironde à plusieurs vitesses.

- Faire du développement durable un enjeu de l'aménagement des espaces et de la valorisation des ressources.

- Promouvoir un développement économique équilibré et durable, favorisant l'emploi et l'attractivité.

De là, découlent près de cinquante projets que nous avons proposés, représentant un coût d'environ 470 M€ sur la durée du CPER.

L'annonce à l'automne d'un mandat de négociation complémentaire, permettant un élargissement des thèmes à contractualiser et accompagné d'un complément de dotation, prolonge les négociations et repousse de fait la signature du contrat entre l'Etat et la Région sans doute au cours du premier trimestre 2007. Nous savons depuis hier qu'au lieu des 187 M€ de mandat complémentaire sollicités par la Région, ce sera 98 M€, et nous constatons que l'élargissement des thèmes à contractualiser ne répondra qu'aux demandes prioritaires de compétence régionale. La Région devrait délibérer mi février 2007 sur le contrat de projet, pour entamer ensuite la phase de contractualisation avec les autres partenaires dont nous sommes.

Les priorités départementales, tels que le développement numérique, l'accès à l'emploi, la question foncière, ou encore la lutte contre les inondations, pourtant toutes en cohérence avec les grands objectifs nationaux et régionaux, restent exclues du partenariat régional. En revanche, des convergences devraient s'opérer notamment en matière de gestion des risques, incendies en particulier, de valorisation des énergies renouvelables, de compétitivité du secteur agricole et de développement des services en direction des personnes handicapées. Mais notre position doit rester ferme quant à la prise en compte de nos enjeux départementaux, ce qui signifie qu'il faut poursuivre les discussions sur les partenariats à créer, et notamment au titre des fonds européens. Et là j'aborde le rapport 19 (3), puisque pour ce qui concerne les programmes opérationnels européens, et parallèlement à la préparation du contrat de projet Etat Région, nous devons aborder la question de la préparation de la future génération des programmes opérationnels européens et des enjeux de cette nouvelle politique pour le développement des territoires girondins. Je rappelle que deux étapes majeures ont ponctué l'année 2006, année charnière, marquée simultanément par la clôture du cycle de programmation des fonds structurels européens 2000/2006, consacrés au développement régional et à l'emploi, et par l'élaboration de la stratégie des futurs programmes opérationnels FEDER, FSE, FEADER, mis en place pour la période 2007/2013.

Le bilan des fonds structurels en Gironde pour 2000/2006 permet d'en mesurer l'impact. Les territoires girondins ont bénéficié sur l'ensemble de la période écoulée, de plus de 200 M€, de l'objectif 2 FEDER, et investi dans le développement économique et social, la modernisation des infrastructures logistiques, le développement des nouvelles technologies de l'information, et le soutien à l'attractivité des territoires, notamment urbains et ruraux, sensibles. Parmi les projets développés en maîtrise d'ouvrage départementale et bénéficiant d'un soutien de l'union européenne, il convient de citer l'appui du FEDER à des projets d'investissement conçus et conduits par le Conseil Général : la modernisation de la liaison maritime Royan Le Verdon, la création d'un pôle numérique de la connaissance du patrimoine culturel, le développement d'un important programme de couverture des territoires en téléphonie mobile, le déploiement d'infrastructures d'accueil d'activités, la structuration d'un plan d'aménagement et d'infrastructures touristiques, itinéraires de randonnée, voie verte le long du canal latéral à la Garonne. Cela c'est pour le FEDER.

La mobilisation du FSE, avec notamment la contractualisation par convention cadre d'une dotation globale de près de 3 M€ en 2005/2006, pour soutenir les initiatives locales d'insertion et développer les qualifications et la promotion de nouveaux métiers liés aux technologies numériques, particulièrement dans le domaine de la création et de la transmission d'entreprises. Le Conseil Général s'est aussi fortement impliqué dans le développement et le partenariat de plusieurs projets de coopération communautaires INTERREG, afin de privilégier une approche intégrée dans la mise en œuvre de ses programmes, politique d'insertion lecture publique, développement durable, protection et valorisation du patrimoine, saisonnalité des emplois, sensibilisation des femmes éloignées du travail, etc.

Aujourd'hui, il s'agit de dégager des priorités stratégiques pour les nouveaux programmes opérationnels, dont on peut mesurer les enjeux pour la cohésion sociale et territoriale de la Gironde. Les orientations déclinées dans la stratégie des programmes opérationnels 2007/2013 contribuent de façon volontariste aux objectifs de la stratégie européenne en matière de compétitivité, d'attractivité et d'emploi. Le nouvel objectif régional compétitivité emploi FEDER FSE cible ainsi plusieurs thématiques clé. Et nous pouvons constater d'importants points de convergence qui se confirment entre les axes et domaines d'intervention déclinés dans les programmes opérationnels FEDER FEADER et les projets départementaux. Ces convergences concernent notamment, le domaines des TIC et des services numériques, le déploiement d'infrastructures haut débit, le soutien au développement des filières économiques et notamment au programme de la route des lasers. Je vous rappelle quand même que les fonds FSE, il n'y a que les optimistes qui disent qu'ils ont diminué de 35 %, parce qu'ils ont diminué de 57 %, voilà dans quel cadre on travaille. Parce que maintenant l'ANPE et l'AFPA peuvent émarger au niveau régional sur les fonds FSE, c'est un transfert de compétence, je ne sais pas dans quel sens. On verra les motions et les vœux tout à l'heure, quand on parlera du FSE. Je vous demande de garder en mémoire que nous travaillons sur 57 % en moins de masse de FSE par rapport à la période précédente. Dans le cadre du nouveau programme opérationnel FSE, les projets départementaux s'inscriront dans les champs nombreux de l'inclusion professionnelle, quand je dis nombreux, c'est qu'il faudra qu'ils soient nombreux, de la prévention jusqu'au RMI d'une part, et permettront de prolonger certaines des actions déjà en cours d'autre part, mais également de développer les partenariats et la mise en réseau pour de nouvelles politiques en faveur de l'emploi et de l'inclusion. Le Conseil Général pourra bénéficier de ces fonds en tant qu'organisme intermédiaire. Cependant, il n'est pas exclu que notre collectivité puisse aussi bénéficier de financements FSE en dehors de l'enveloppe globale pour des opérations expérimentales et innovantes.

Voilà je vous ai ainsi résumé les enjeux de la période à venir concernant l'inscription des priorités départementales, dans le cadre du contrat de projet Etat Région ou dans le cadre des programmes opérationnels européens. Mais pour l'heure et pour ce soir ce sont deux rapports qui vous sont proposées dans ces matières, tout simplement pour solder les bilans 2000/2006.

Enfin le troisième rapport de politique de coopération décentralisée vous sera présenté par Daniel Jault. Je préciserai toutefois que les priorités énoncées en matière de coopération décentralisée ont pour finalité de contribuer à favoriser les échanges plus équitables interculturels avec la province du Houet au Burkina Faso, la Poméranie occidentale en Pologne, et la région d'Adrar en Algérie. Cette politique constitue un outil de développement à part entière pour qui veut mettre réellement en pratique les valeurs d'ouverture, de tolérance